Charte

Etudiant.e du Service Nutrition HIB

*Cette charte est à signer le premier jour de stage et à remettre au/à la PF qui conserve l’original. Une copie est remise à l’étudiant.e.*

Durant toute la durée de la formation pratique, en tant qu’étudiant.e, je m’engage à :

* Respecter les règles en vigueur dans l'établissement : tenue correcte, ponctualité, hygiène, hiérarchie, secret professionnel.
* Respecter les directives d’hygiène hospitalière.
* Respecter les horaires définis en début de stage avec lae PF (7h45-16h45, 1 heure de pause à midi en moyenne). S’il y a du travail à terminer je le fais et je discute ensuite avec mon/PF des heures à récupérer si nécessaire.
* Avertir la personne référente lorsqu’on souhaite prendre une pause hors pause de midi (1x 20 minutes par jour), en général dans la matinée
* Informer lae PF le plus rapidement possible lorsque la charge de travail est jugée trop faible ou au contraire trop importante (par mail, téléphone, lors des entretiens hebdomadaires)
* L’utilisation du téléphone portable personnel est permise durant les pauses ou en cas d’urgence/événements importants (signaler au PF ou au référent). Le reste du temps, il est rangé, en mode silencieux/avion/éteint.
* Demander suffisamment à l’avance l’accord du/de la PF pour arriver plus tard ou terminer plus tôt et le faire savoir au/à la référent.e du jour. Rattraper les éventuelles heures.
* Laisser la priorité d’accès aux postes de travail et ordinateurs aux diététicien.ne.s (possibilité de prendre son ordinateur personnel si nécessaire).
* Respecter l’ordre en rangeant son poste de travail tous les soirs.
* Prendre en charge sa formation par une curiosité professionnelle.
* Participer à la vie du service en prenant les pauses avec les collègues, par exemple.

Cette charte reste valable durant la totalité de la formation pratique.

Date : Signature :